

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JANVIER 2022

Présents : Mrs BARRY E. – CHILLET J-F. – CIPRIANI A. – KEMLIN X. – MOLY R. –NOURRISSON T. –
Mmes COUBLE S. – BUI E. – COLLET F – LABROSSE-VIAL S. – LACROIX J. – NABONNAND I.

Absents excusés : ROLLAND J.– VACHER R.– ZOTIER T.

Madame LABROSSE Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 30 novembre 2021 à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE DE CHAMBEON AU SYNDICAT DES EAUX DU LIGNON

Madame le Maire rappelle les courriers de la commune de CHAMBEON demandant l'adhésion de la commune au Syndicat des eaux.

Compte tenu des conditions présentées par la SAUR et ACTIPUBLIC, après discussion, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de CHAMBEON au Syndicat des Eaux.

La commune de CHAMBEON devra désigner 4 membres pour siéger au Syndicat des Eaux.

La commune de CHAMBEON s'engage à financer les futurs travaux de remise en état de leur réservoir.

REMPLACEMENT ECLAIRAGE RUE DE L'EGLISE ET RUE DE LA TOUR (OP24276)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Remplacement éclairage rue de l'église et rue de la Tour.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Remplacement éclairage rue de l'église et rue de la Tour" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.

Le Conseil approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Ainsi, la délibération reste prévisionnelle et les travaux seront réalisés en fonction de l'arbitrage budgétaire de la commission finances 2022.

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Il est proposé de modifier l'horaire d'extinction de l'éclairage public et de l'avancer à 23h au lieu de 23h30 actuellement.

Le Conseil approuve à l'unanimité le changement pour économiser sur la consommation électrique.

AUTORISATION DE SIGNER UN ARRETE-TRAVAUX DE SECURISATION HAMEAU DE NACONNE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de sécurisation sur le hameau de Naconne.

Dans le cadre des compétences de police du maire, Madame le Maire propose de prendre un arrêté afin de passer le hameau de Naconne en agglomération à compter du 1^{er} juin pour pouvoir effectuer les travaux de sécurisation.

Le code de la route (Art R110-2) définit la notion d'agglomération comme un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés, dont l'entrée et la sortie sont signalées par des panneaux placés à cet effet le long de la route qui le traverse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à prendre un arrêté pour passer le hameau de Naconne en agglomération à compter du 1^{er} juin 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BIBLIO'CLEP

Madame le Maire présente au conseil le bilan un courrier transmis par l'association Biblio'Clep pour demander une subvention exceptionnelle. Une subvention ayant déjà été versée en 2021, le Conseil Municipal, après étude de la demande et du tableau des subventions versées de l'année 2021, s'oppose à l'unanimité à la demande de subvention exceptionnelle de l'association.

INFORMATIONS CAMPAGNE FLEURISSEMENT 2021

Madame le maire informe le conseil des commentaires des membres du jury départemental des Villes et Villages Fleuris suite à leur visite du 27/09/2021.

A retenir : toujours un excellent dynamisme de l'équipe municipale avec une très bonne implication des agents techniques ; propreté exceptionnelle sur l'ensemble du village, très belle réalisation de l'accès à la tour mêlant bois et pierre ; fleurissement toujours de bonne qualité avec une belle palette végétale et un très bon entretien ; belle mise en valeur de l'église.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 DU SDIS

Madame le Maire présente au conseil les contributions au budget du SDIS qui seront demandées l'an prochain aux communes et aux intercommunalités. Ces contributions n'enregistreront pas d'augmentation et seront maintenues à leur niveau de 2021.

Pour la commune de CLEPPE, la contribution s'élèvera en 2022 à 14733€ soit 26,64€ par habitant.

DIVERS

- Demande de subvention France Alzheimer :la commune reste sur la position de ne pas verser de subventions aux associations hors commune.
- Information sur le logement communal, renouveler le contrat de location et réévaluer le loyer avec une actualisation.
- Information cession du fond de commerce en cours.
- Information sur le départ d'un agent de la collectivité courant Février 2022.

Prochain conseil, mardi 22 février 2022 à 20h00.

Le Maire S. COUBLE